

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 6 décembre 2021, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Est absent :

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 15 novembre 2021
- 3.0 Adoption des comptes payés de novembre 2021
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour novembre 2021
- 5.0 Période de questions

- 6.0 Règlements :
 - 6.1 Adoption règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2022
 - 6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement fixant la taxation et la tarification pour l'année 2022

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Nomination de membres au CCU
 - 7.2 Affectation budgétaire entretien système membranaire usine de traitement d'eau potable
 - 7.3 Affectation budgétaire entretien et réparation Incendie
 - 7.4 Affectation budgétaire débitmètre
 - 7.5 Affectation budgétaire vidange de fosses septiques
 - 7.6 Affectation budgétaire équipement informatique



- 7.7 Affectation budgétaire réfection rue Rivier et stationnement hôtel de ville
- 7.8 Appropriation surplus affecté vidange des boues d'étang
- 7.9 Camion 10 roues - Appropriation surplus affecté et annulation de l'emprunt au fonds de roulement
- 7.10 Entretien ménager – Entente de service 2022
- 7.11 Politique de travail employés service incendie 2022-2024
- 7.12 Skatepark – Achat de modules
- 7.13 Travaux chemin Martin – Décompte progressif et réception définitive
- 7.14 Nomination représentante municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie
- 7.15 4150 route 147 – PIIA 2021-11-0010
- 7.16 Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
- 7.17 Octroi contrat de décohesionnement, planage et pavage rue Principale Nord
- 7.18 Octroi Contrat réfection rue Rivier et stationnement Hôtel de ville
- 7.19 Appui Impacts du projet de Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions
- 7.20 Appui et participation au plan d'action de Bleu Massawippi concernant la présence de moules zébrées dans le lac Massawippi
- 7.21 Appel d'offres achat camion déchets neuf

8.0 Varia

9.0 Questions des contribuables

10.0 Levée de l'assemblée

5002-2021-12-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant :

7.22 Adoption budget OMH 2021 révisé



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 novembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 30 novembre 2021 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1^{er} au 31 octobre 2021 : 1,516,179.43 \$
- Les salaires du 1^{er} au 31 octobre 2021 : 35,910.17 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.311.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LES MOIS DE NOVEMBRE 2021

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'août 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.



ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 649 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville se prévaut de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) pour déléguer, par le présent règlement, à la direction générale et secrétaire-trésorière de la Ville, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit encourir des dépenses relatives à son administration générale ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'une présentation du présent règlement a été donné régulièrement le 15 novembre 2021 ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 649 intitulé Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2022.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022

Gordon Barnett, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement fixant la taxation et la tarification pour 2022.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

NOMINATION DE MEMBRES AU CCU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté son règlement no.532 constituant son Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité doivent être nommés par le conseil municipal;



CONSIDÉRANT QUE le mandat de 4 membres doit être renouvelé pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'un des membres, M. Jacques Langlois, ne souhaite pas renouveler son mandat;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Richard Klopp, M. Jacques Tremblay et Mme Jennifer Rudd à titre de membres du Comité consultatif en urbanisme pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2023.

5008-2021-12-06

AFFECTATION BUDGÉTAIRE ENTRETIEN SYSTÈME MEMBRANAIRE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2021 pour l'entretien des membranes de l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi recueillies sont en prévision d'un entretien futur;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 35 000 \$ taxé en 2021 prévu pour l'entretien des membranes à une réserve budgétaire à cet effet.

5009-2021-12-06

AFFECTATION BUDGÉTAIRE ENTRETIEN ET RÉPARATION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2021 pour l'entretien et la réparation du bâtiment incendie et que ce travail n'a pas été effectué ;

La conseillère Véronique Blais déclare qu'elle a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 10 000 \$ taxé en 2021 prévu pour l'entretien et la réparation du bâtiment incendie à une réserve budgétaire à cet effet.



AFFECTATION BUDGÉTAIRE DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2021 pour le remplacement du débitmètre à l'eau brute ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été donné mais le travail sera effectué seulement en 2022;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 25 000 \$ taxé en 2021 prévu pour le remplacement du débitmètre à l'eau brute à une réserve budgétaire à cet effet.

AFFECTATION BUDGÉTAIRE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2021 pour la vidange des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi recueillies sont en prévision d'une vidange future ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 24 955 \$ taxé en 2021 prévu pour la vidange des fosses septiques à une réserve budgétaire à cet effet.

AFFECTATION BUDGÉTAIRE ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2021 pour le remplacement du serveur du bureau administratif ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement n'a pas été effectué en 2021;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 5 000 \$ taxé en 2021 prévu pour le remplacement du serveur à une réserve budgétaire à cet effet.



AFFECTATION BUDGÉTAIRE RÉFECTION RUE RIVIER ET STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire affecter une partie de son surplus de l'exercice à une dépense qui sera réalisée en 2022 ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'affecter un montant de 50 000 \$ taxé en 2021 pour la réfection de la rue Rivier et le stationnement arrière de l'hôtel de ville à une réserve budgétaire à cet effet.

APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ VIDANGE DES BOUES D'ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant de la réserve budgétaire affecté à la vidange des boues d'étang pour les travaux effectués cet hiver;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant de 37 334 \$ de la réserve budgétaire pour les travaux de vidange des boues d'étangs pour le paiement des travaux réalisés cet hiver.

CAMION 10 ROUES - APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ ET ANNULATION DE L'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant de la réserve budgétaire affecté à camion pour l'achat effectué en janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire annuler l'emprunt au fonds de roulement tel que prévu dans la résolution 4741-2020-12-07 et assumer la dépense à même le surplus du présent exercice;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant de 200 000 \$ de la réserve budgétaire pour camion pour le paiement du camion payé en janvier 2021 et d'annuler l'emprunt au fonds de roulement tel que prévu dans la résolution 4741-2020-12-07 et assumer la dépense à même le surplus du présent exercice.



ENTRETIEN MÉNAGER – ENTENTE DE SERVICE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service actuelle pour l'entretien ménager de divers bâtiments appartenant à la Ville, prend fin sous peu;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve l'entente d'entretien ménager pour 2022 avec Madame Robin Lundeborg.

POLITIQUE DE TRAVAIL SERVICE INCENDIE 2022-2024

Dossier à l'étude

SKATEPARK – ACHAT DE MODULES

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rénover les infrastructures du Skatepark ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Simexco pour l'acquisition de 2 modules de jeux pour le skatepark au montant de 12 423.25\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la livraison est prévue pour avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est financé en partie par le Fonds Tillotson ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre de service, en date du 18 novembre 2021, de Simexco pour l'acquisition de 2 modules de jeux pour le skatepark au montant de 12 423.25\$ plus les taxes applicables.

TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT CHEMIN MARTIN - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation M. Toulouse a réalisé les travaux d'élargissement du chemin Martin ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte afin d'obtenir un paiement ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Exp nous recommande le paiement du décompte no 2 tel que présenté par Excavation M. Toulouse ;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte no 2 d'Excavation M. Toulouse au montant de 2 159.92\$ taxes incluses représentant la retenue de 5% ainsi que la réception définitive pour les travaux d'élargissement du chemin Martin tel que recommandé par Exp. Ce décompte représente le paiement final des travaux.

5019-2021-12-06

NOMINATION REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE selon les règlements généraux du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie Inc., une municipalité qui désire désigner une personne à titre de représentant d'un membre actif doit le faire par résolution

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Chassé souhaite renouveler son mandat;

Le conseiller René Bessette déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

DE nommer Madame Carole Chassé, représentante d'un membre actif pour la Ville de Waterville, auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie Inc.

5020-2021-12-06

4150, ROUTE 147 – PIIA – 2021-11-0010

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 4150, route 147, dans le périmètre urbain de Huntingville ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.5.4 du règlement sur le PIIA no. 618 exige que les projets d'installation d'enseigne soient analysés selon certains critères;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis des croquis pour une enseigne de dimensions de 24 po par 36 po, construite en aluminium et étant éclairée par réflexion;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les dispositions relatives aux enseignes du règlement de Zonage no. 614;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse de la demande et est d'avis que le projet respecte l'ensemble des critères d'analyse;



CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande d'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 4150, route 147. L'enseigne ayant des dimensions de 24 po par 36 po, construite en aluminium et éclairée par réflexion.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en autorisant la présente demande.

5021-2021-12-06

AUDITS DE CONFORMITÉ – RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a déposé ses rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports ont été transmis par courriel à chaque membre du conseil le 24 novembre 2021 afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant leur publication;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

DE confirmer le dépôt des rapports de conformité d'audits à la présente séance du conseil.

5022-2021-12-06

OCTROI CONTRAT DE DÉCOHÉSIONNEMENT, PLANAGE ET PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres public pour le décohesionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord le 13 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions conformes de 4 entreprises différentes se décrivant comme suit :



Entreprises	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Eurovia Québec Construction inc	454 138.00\$	522 145.17\$
Pavage Maska inc	482 259.04\$	554 477.33\$
Sintra – Région Estrie	542 000.00\$	623 164.50\$
IPR 360 inc	585 007.40\$	672 612.26\$

CONSIDÉRANT QUE Eurovia Québec Construction inc a fourni la plus basse soumission conforme ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à la compagnie Eurovia Québec Construction inc pour le décohesionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord au coût de 522 145.17\$\$ taxes incluses tel que décrit dans le devis d'appel d'offre ;

De financer cette dépense par la subvention du programme PAVL-Volet redressement et le règlement d'emprunt no 647 ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5023-2021-12-06

OCTROI CONTRAT RÉFECTION RUE RIVIER ET STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire procéder à la réfection du stationnement arrière de l'hôtel de ville et en profiter pour faire aussi la rue Rivier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 25 000 \$ et 50 000 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour la réfection de la rue Rivier et le stationnement arrière de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité



D'octroyer le contrat à Eurovia Québec Construction Inc. pour la réfection de la rue Rivier et le stationnement arrière de l'hôtel de ville au montant forfaitaire de 54 266.35 \$ incluant les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix en date du 19 novembre 2021 pour des travaux qui seront effectués au printemps-été 2022 ;

De financer cette dépense par le surplus réservé à cette fin ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5024-2021-12-06

APPUI IMPACTS DU PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS

CONSIDÉRANT l'adoption du Projet de Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (Projet de Loi 103) le 6 octobre 2021 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE sous prétexte d'allègement administratif, le projet de Loi 103 a des impacts majeurs et non souhaitables en aménagement du territoire et en urbanisme par l'introduction d'importantes modifications au mécanisme de demande d'exclusion d'un lot d'une zone agricole;

CONSIDÉRANT l'article 75 du Projet de Loi 103 modifie l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* et que dorénavant, le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité régionale de comté et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion, peu importe le type d'usage

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pourra ainsi rejeter une demande d'exclusion pour le seul motif que des espaces sont disponibles à l'échelle de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette modification prévue à la LPTAA est susceptible de générer des effets importants sur le dynamisme des municipalités rurales et va à l'encontre du renforcement des cœurs villageois puisque les demandes d'exclusion pourront être *de facto* rejetées par la CPTAQ sous seul motif qu'une municipalité voisine possède de tels espaces et sans avoir entendu les arguments des demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE cette modification prévue à la LPTAA va à l'encontre du principe, pourtant affirmé du gouvernement du Québec, de mieux prendre en compte les particularités régionales et locales en établissant une procédure mur-à-mur rigide et peu adaptée aux régions hors des grands centres urbains;



CONSIDÉRANT QUE cette modification prévue à la LPTAA affaiblit ainsi le schéma d'aménagement et de développement (SAD) des MRC qui est le document de planification permettant de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires;

CONSIDÉRANT l'article 72 du projet de loi 103 modifie l'article 62.8 de la LPTAA afin d'apporter une souplesse lors de l'analyse à la CPTAQ de demandes de lotissement afin de prendre en compte une diversité de modèles et de projets nécessitant des superficies variées dans le but de favoriser la relève agricole et de développement de nouveaux modèles agricoles;

CONSIDÉRANT QUE ces assouplissements sont essentiels mais que le développement de nouveaux modèles agricoles nécessite également une ouverture quant à la rentabilité de ces projets en vue de permettre la construction d'une résidence pour ces producteurs agricoles issus de modèles agricoles diversifiés ;

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité des projets agricoles issus modèles diversifiés doit être prise en considération par la CPTAQ lors de demande de construction d'une résidence pour un producteur agricole en vertu de l'article 40 de la LPTAA ;

CONSIDÉRANT QUE le lien fort entre la vitalité des activités et du territoire agricole et le dynamisme des cœurs villageois et des villes centres lesquels s'harmonisent à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement des MRC qui est l'outil privilégié visant à assurer cet équilibre fondamental entre la pérennité de la zone et des activités agricoles et le développement des municipalités et des régions;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec d'élaborer une Stratégie nationale en urbanisme et en aménagement des territoires (SNUAT);

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville :

- Demande le retrait des modifications prévues à l'article 75 du projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local;
- Profite de la SNUAT pour proposer un mécanisme visant à renforcer le rôle des schémas par l'intégration de critères rigoureux de recevabilité des demandes d'exclusion de la zone agricole, laquelle serait la meilleure et la plus susceptible de concourir à la vitalité des villages et la pérennité de la zone et des activités agricoles;

Demande que le principe de reconnaissance de la diversité de modèles et de projets agricoles nécessitant des superficies variées soit également pris en compte lors de l'analyse de projet soumis en vertu de l'article 40 de la LPTAA à



l'aide de critères permettant d'assurer la pérennité de ces projets agricoles sur le territoire, afin de permettre la construction de résidence pour ces producteurs agricoles.

5025-2021-12-06

APPUI ET PARTICIPATION AU PLAN D'ACTION DE BLEU MASSAWIPPI CONCERNANT LA PRÉSENCE DE MOULES ZÉBRÉES DANS LE LAC MASSAWIPPI

CONSIDÉRANT tous les efforts déployés depuis quelques années par Bleu Massawippi afin de connaître l'état de la situation au sujet des espèces envahissantes au Lac Massawippi ;

CONSIDÉRANT la détection à l'automne 2021 de la présence de végétaux et de moules zébrées dans le Lac Massawippi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de redoubler d'effort pour limiter la propagation de la moule zébrée;

CONSIDÉRANT l'ensemble des efforts déployés par tous les acteurs clés du secteur gouvernemental, parapublic, scientifique et privé;

Le conseiller Philippe-David Blanchette déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville reconnaisse les efforts déployés par Bleu Massawippi afin de ralentir la propagation de la moule zébrée dans le Lac Massawippi, notamment en effectuant des plongées de retrait;

QUE la Ville de Waterville participe pleinement au suivi, à l'analyse et aux recommandations faisant suite aux actions au sujet des espèces envahissantes;

QUE la Ville de Waterville participe financièrement à l'effort collectif en contribuant tel que demandé par Bleu Massawippi pour un montant de 5 000\$ en 2021.

5026-2021-12-06

APPEL D'OFFRES ACHAT D'UN CAMION DÉCHETS NEUF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder à l'achat d'un camion déchets neuf;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité



DE lancer un appel d'offres public pour l'achat d'un camion déchets neuf.

5027-2021-12-06

ADOPTION BUDGET OMH 2021 RÉVISÉ

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Waterville (2147) pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2021 s'élève à 36 824 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Ville de Waterville à 4 092 \$;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le budget 2021 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 25 novembre 2021.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente.

5028-2021-12-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

